

DOCUMENTS A FOURNIR
AU SERVICE ENFANCE / INSCRIPTION SCOLAIRES

- ❑ Les fiches d'inscription scolaire et de renseignements, correctement remplie(s) et signée(s)
- ❑ Copie du livret de famille 1^{ère} inscription ou changement de cycle
- ❑ La photocopie des vaccins
- ❑ Fiche inscription bus communal + 2 photos (obligatoire pour les maternelles)
- ❑ Justificatif de domicile
- ❑ Jugement attestant du droit de garde de l'enfant en cas de divorce ou séparation et non partage de l'autorité parentale
- ❑ L'attestation d'assurance responsabilité civile scolaire et extra-scolaire, en cours de validité obligatoire pour l'année 2024-2025
- ❑ L'avis d'imposition 2024 sur 2023 (pour le calcul du quotient familial)
- ❑ L'attestation de paiement CAF ou attestation sur l'honneur de non versement (juillet ou août 2024), à remettre au mois de septembre

Éléments à remettre au mois de Septembre 2024

Sans la totalité de ces documents, le quotient le plus fort vous sera appliqué, sans possibilité de remboursement rétroactif.

L'inscription et l'ouverture des droits aux services scolaires ne seront effectuées que si le dossier déposé est **complet**. Si ces droits ne sont pas ouverts, vous ne pourrez faire aucune réservation des services sur le portail famille et votre enfant ne sera donc pas considéré inscrit.

En cas de problème de santé particulier (asthme, allergie alimentaire etc...), il convient de se rapprocher expressément de la mairie afin de veiller à la prise en compte de ces éléments médicaux pendant l'accueil aux services communaux.